

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 947

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

(RAPPORT ANNEXÉ)

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 198 par les mots :

« et efficaces. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision mérite d'être faite.